Canada

Oceans Policy for Canada

A Strategy to Meet the Challenges and Opportunities on the Oceans Frontier

Fisheries and Oceans | Pêches et Océans

Published by:

Information and Publications Branch
Communications Directorate
Department of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/3953

©Minister of Supply & Services
Canada 1987

Cat. No. CC 201-1987

ISBN 0-662-55380-2

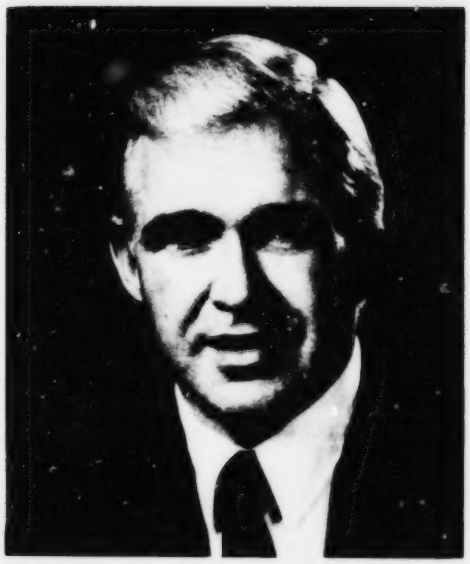

The oceans of Canada are a frontier which offers us challenges and opportunities in much the same way that the space frontier has stimulated economic, scientific and technological development in many countries.

The federal government has adopted, as a national priority, a strategy to seize development opportunities on our oceans frontier. This federal oceans strategy has the objective of securing maximum social, economic, scientific and sovereignty benefits for Canadians from our oceans.

This strategy is the result of a process of consultation carried out throughout Canada with key players in industry, universities and the provincial/territorial governments. Their advice to the Government is based on real knowledge of conditions and challenges facing the thousands of Canadians employed in the economically important oceanic sector. I will continue this process of consultation in the future with energy and enthusiasm.

As the Minister responsible for coordinating federal oceans policies and programs and for leading the development of this oceans strategy, I am pleased to provide a summary of the overall strategy in this booklet. I invite all Canadians to share a vision of our country which extends seaward from the shorelines of the Atlantic, Arctic and Pacific oceans to the edge of the continental shelf and beyond.

Tom Siddon, P.C., M.P.
Minister of Fisheries and Oceans

CANADA NEEDS AN OCEANS STRATEGY

There are three compelling reasons why Canada needs an oceans strategy at this time in our history.

1. ***Canada has extensive oceanic territories. A strategy will ensure Canadians can capitalize on the many development opportunities on this frontier, especially during the critical next five years.***

Canada is a coastal nation bordering on three oceans, with a longer coastline than any other country in the world and the second largest continental shelf. Our huge offshore gives tremendous natural advantages. The challenge facing Canada is to build on those natural assets.

Canada's oceans sector encompasses a spectrum of industries and interests which use the oceans' resources — such as fishing, aquaculture, oil and gas exploration and development, mining, recreation, Native and Inuit traditional users. The sector also includes industries which supply ocean users with goods and services — shipping, shipbuilding, and a diversified range of highly specialized science and advanced technology-

Canada's 200 mile zone and continental shelf

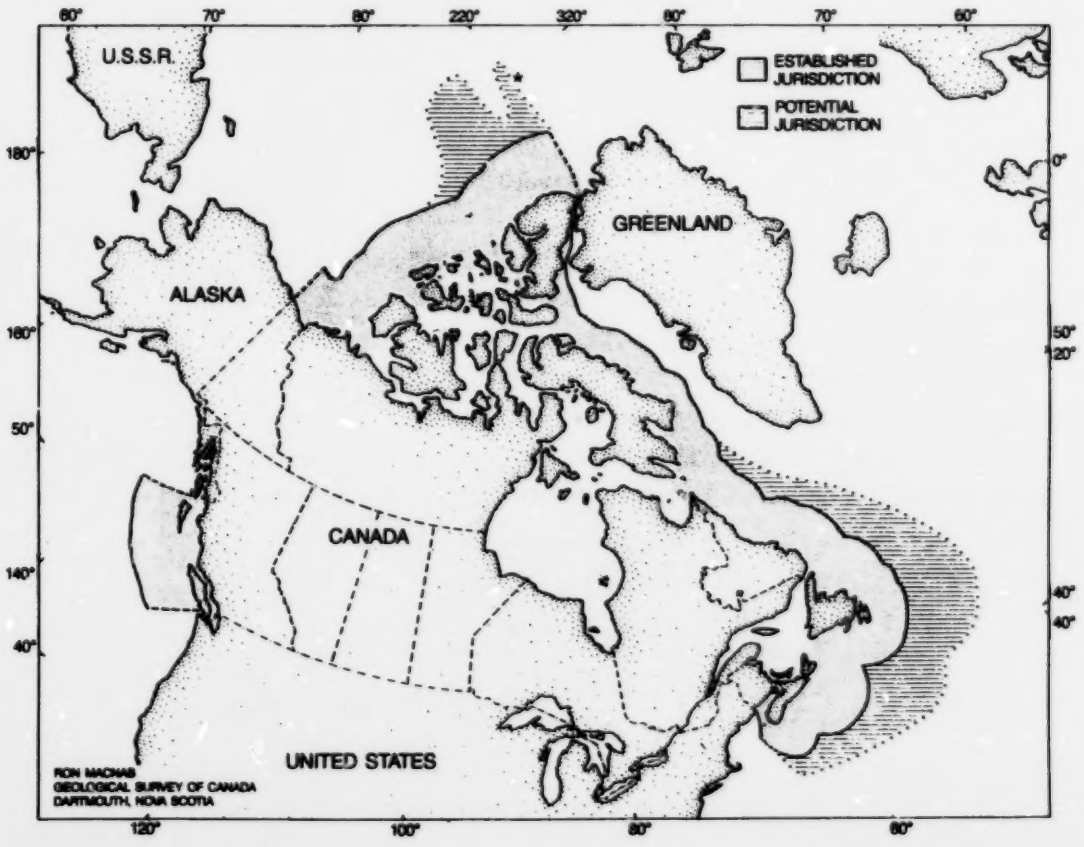

based industries, such as coastal and ocean engineering, advanced technology manufacturing, marine systems and equipment design and fabrication, oceanographic, hydrographic and marine environmental services.

The next five years offer important development opportunities at home and particularly in export markets around the world for much of the high-tech oceanic sector.

As coastal states worldwide move to explore, identify and exploit their new Exclusive Economic Zones, an enormous market is already affecting the fortunes of those private firms with the faith to invest in export development. Export markets, however, are extremely competitive. Other nations with advanced technologies and services are selling hard too. If Canada does not capture those opportunities, other coastal countries will. Moreover, declines in recent years in domestic oil and gas exploration and development have triggered severe downturns in some segments of the oceanic sector. This strategy for sustaining development is required urgently so that Canadian industry can capture current and future export opportunities. The vital momentum of the past decade must be preserved and enhanced.

2. ***There is currently a broad range of federal oceans policies and programs. A framework is needed to ensure that they are coordinated, effective, and efficient.***

The federal government undertakes some 75 oceans-related programs through 14 departments, involving more than 13,000 person-years and $1.3 billion annually (excluding Maritime Command). (These programs are described in detail in the DFO publication "Canada's Oceans: An Economic Overview and A Guide to Federal Government Activities".)

Federal oceans activities can be categorized according to seven broad functions:

- Marine transport
- Other marine services
- Resource development and management
- Sovereignty, defence, and law of the sea
- Northern development
- Industrial development, and
- Marine science and technology development.

Each program meets various departmental mandates, but coordination is required to achieve broader objectives. This strategy will enhance cooperation, promote development, and avoid fragmentation. It provides a framework for resolving conflicts and trade-offs among competing uses of our oceans, and for harmonizing activities flowing from different objectives.

3. ***This strategy provides a tangible means of moving forward on major federal priorities — regional development, world-class science and technology, and protection of Canadian sovereignty.***

Many elements of the oceanic sector have untapped potential to apply information-age technology to the exploitation of oceanic resources, thereby generating economic wealth. The benefits will be felt not only in the Pacific and Atlantic regions, but also in other provinces whose many oceanic companies are located far from a sea-coast. Thus, regional economic development and international competitiveness will be enhanced through this strategy.

The strategy promotes science and technology as the driving force for economic activity on the oceans, and is responsive to the needs of the private sector. It is fully consistent with InnovAction, the Canadian Strategy for Science and Technology which was announced by the Government of Canada earlier this year.

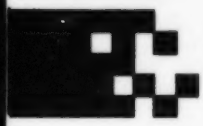

Canadian sovereignty considerations are central to this strategy. Many sovereignty-related incidents occur on the oceans. This strategy signals to Canadians and foreign countries Canada's resolve to assert its sovereignty on its oceans frontier.

THE OCEANS STRATEGY FOR CANADA

Goals

The Government of Canada is committed to achieving four goals through its oceans strategy:

- prosperous, dynamic oceanic industries which offer secure, steady employment and economic development benefits, particularly for Canada's coastal regions;
- world-class expertise and capability in oceans-related science, technology, and engineering, which together form the basis for future economic development of the oceans;
- ocean resources and an ocean environment soundly managed and protected for future generations of Canadians; and
- assertion and protection of Canada's sovereignty and sovereign rights over its ocean resources.

To accomplish these ***goals***, six overall ***approaches*** have been adopted, and these in turn involve a large number of specific ***initiatives***. The six approaches are:

i) stimulating national awareness of Canada's oceans frontier and its importance to our sovereignty and heritage;

ii) fostering vigorous, internationally competitive oceanic industries through our industrial development, contracting-out, and procurement policies;

iii) establishing a legal framework which facilitates Canada's ability to achieve the objective and goals of this strategy;

iv) enhancing Canada's scientific and technological knowledge and capabilities relating to oceans and ocean resources;

v) conserving and managing the living resources of Canada's oceans through prudent stewardship; and

vi) promoting development and exploitation of the non-living resources of our oceans in an environmentally acceptable manner.

Taken together, the initiatives under each of these categories constitute the oceans strategy ***action plan***. Several of the initiatives require joint and concerted efforts of several Ministers and departments of the Government of Canada. Carrying forward these initiatives will require ongoing consultations with industry, universities, provincial governments and other interests.

Action Plan

i) Stimulating national awareness of Canada's oceans frontier and its importance to our sovereignty and heritage

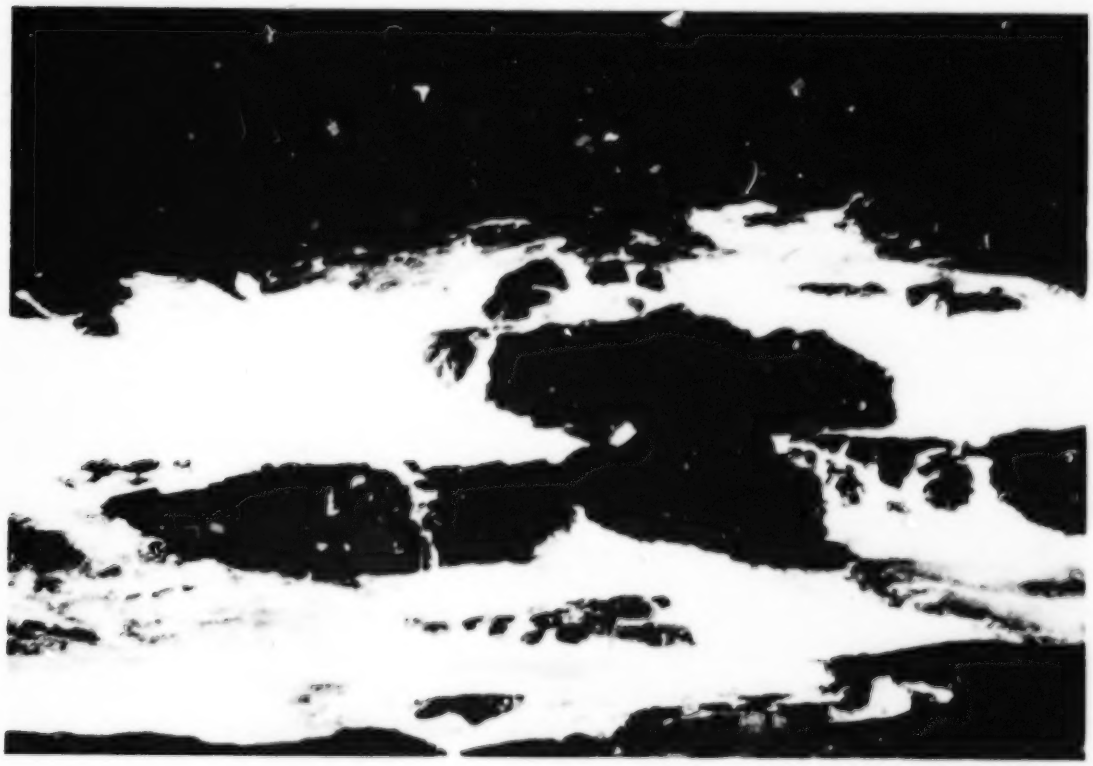

National Marine Council

In September 1986, a national conference, Oceans Forum, at the Institute of Oceanographic Sciences at Patricia Bay, B.C. had as its theme "Issues and Opportunities on the Oceans Frontier".

The interests represented at Oceans Forum included the petroleum exploration and development industry, fishing, aquaculture, shipping, advanced technology manufacturing, a wide range of science-based oceanic services, shipbuilding, oceanography and related sciences, ocean law and federal government departments with policies and programs involving oceans. The purpose was to provide industry, academics and government an opportunity to exchange views and to begin charting a long-term plan for the development of Canada's oceans economy.

After two days of discussions, consensus was reached on the need for a review and a statement of Canadian oceans policy. While recognizing the important roles of other departments, it was concluded that the Department of Fisheries and Oceans should spearhead development of an oceans strategy. There was also a

need expressed to develop a consultative mechanism to provide a voice for oceans interests to communicate with government and with each other on oceans-related policies and issues.

An interim, eight-member private-sector group, the Minister's Oceans Group, was established by the Minister of Fisheries and Oceans. It was given the task of consulting further and making recommendations on the scope, purpose, structure, composition and operation of a national oceans council.

In response to the recommendations of the Minister's Oceans Group, the Minister of Fisheries and Oceans has established a National Marine Council. Its mandate is to inform and advise the Minister on marine issues and oceans policy, including economic development, science and technology, sovereignty, and the environment as they relate to Canada's oceans in the short and long term. The Council will examine oceans-related issues, comment on proposed policies and programs, and provide feedback and an outside perspective to the Government. The Council will serve as a useful forum for communicating and harmonizing the views of various interests in the use, development, management and protection of Canada's oceans.

ii) Fostering vigorous, internationally competitive oceanic industries through our industrial development, contracting-out, and procurement policies

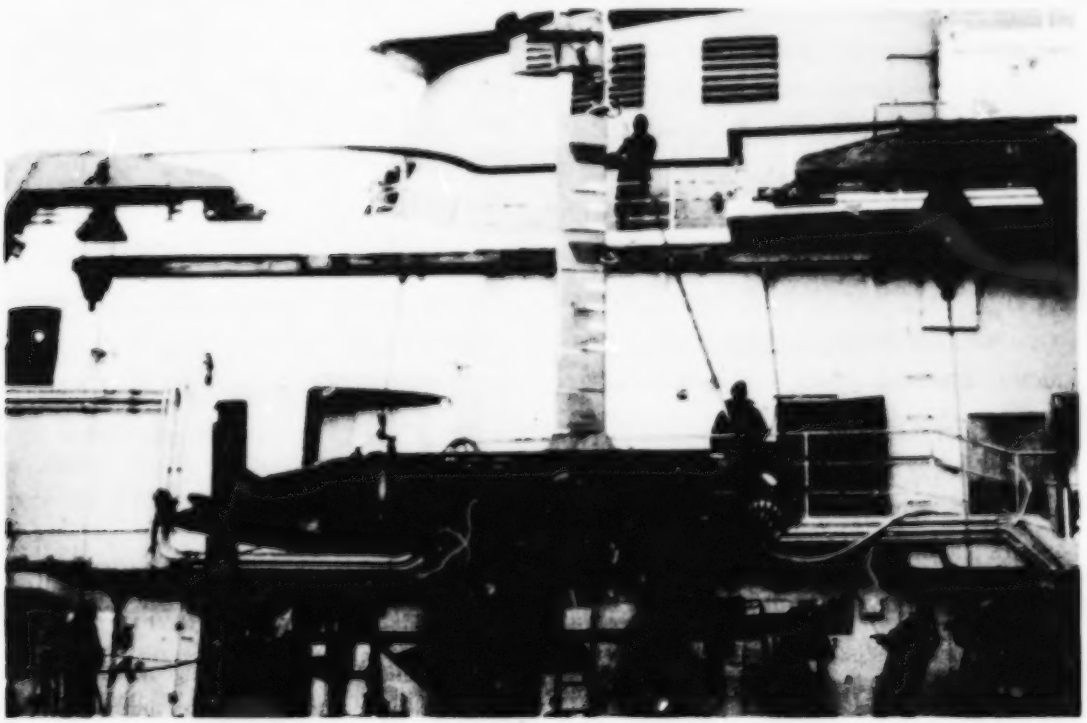

Ocean Mapping, Ocean Information Infrastructure and Ocean R&D

A major initiative under this approach will involve the Ministers of Fisheries and Oceans and Energy, Mines and Resources. Industry has pointed to the need for a new comprehensive, contracted-out program of ocean mapping, ocean information infrastructure development, and ocean research and development, strengthening and building upon established departmental skills. Further consulation will be required with industry on the design and nature of such a program. Moving forward with such a program is subject to the availability of financial resources.

A concerted effort is needed to develop Canadian knowledge of our ocean territory and resources, to strengthen Canadian capability to operate in the oceans and to realize the economic potential of the oceans. The proposed program initiatives would directly create high-tech jobs in the Atlantic and Pacific coasts and would forge a competitive edge for Canada's oceanic industries to sustain employment through export opportunities. Small, dynamic, technologically-oriented firms would be the main beneficiaries.

The proposed program would have three components:

- An ***ocean mapping and exploration*** program to provide additional hydrographic and geoscientific information on Canada's continental shelves and deep ocean areas adjacent to Canada;
- An ***ocean information infrastructure development*** program to provide a more effective information service to offshore engineering and navigation, and to government for more efficient, targeted accomplishment of government missions;
- An ***ocean research and development*** program to improve the capability and competitiveness of Canadian industry while increasing Canada's capabilities in ocean resource exploitation and management.

Ocean Technology Promotion Office

Working together, the Department of Fisheries and Oceans and the private sector have developed and are developing leading-edge technologies for commercialization at home and abroad. However, to secure for Canada the industrial and economic benefits from continued development of these technologies, an improved focus and closer cooperation will be required.

To address the need for better focus and information sharing, an Oceans Technology Promotion Office will be established in the Department of Fisheries and Oceans to improve the effectiveness of existing assistance programs and to maximize their use by the oceanic sector. The major functions to be undertaken by the office include:

- providing the private sector with a new window of access to government for ocean technology assistance;
- promoting the use of existing assistance programs in order to improve their effectiveness with respect to ocean technology;
- providing information services for applicants, particularly where more than one federal assistance program needs to be accessed; and
- facilitating joint-venture arrangements involving either the private sector (industry and universities) exclusively, or including the public sector.

iii) Establishing a legal framework which facilitates Canada's ability to achieve the objective and goals of this strategy

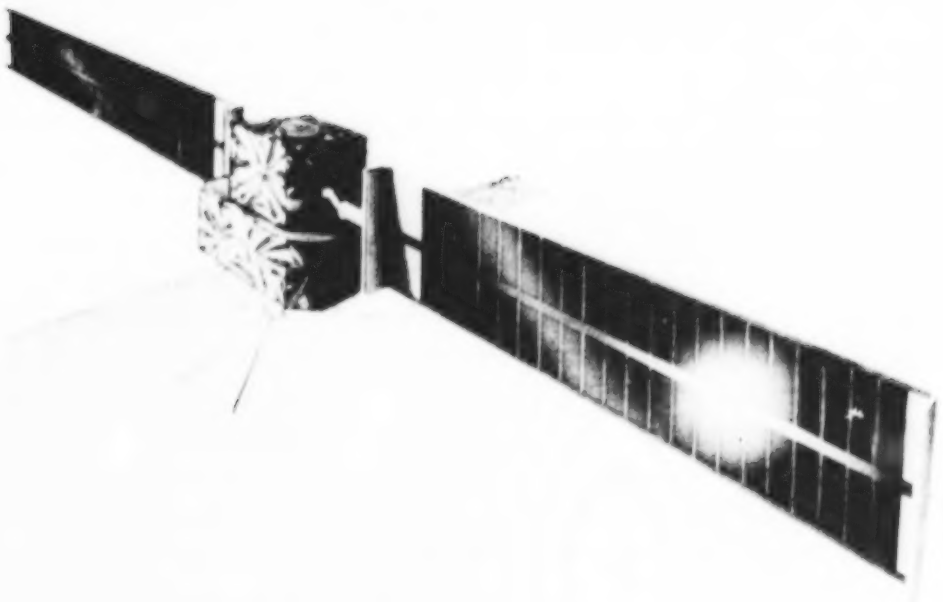

Canada Oceans Act

Implementation of a forward-looking oceans management regime to meet national needs for the rest of this century requires that the Government establish an appropriate legal foundation to facilitate oceans development. Oceans legislation, like the policies and programs which it supports, is contained in numerous Acts of Parliament. Administrative responsibilities are assigned to numerous departments and agencies.

A review of existing federal oceans legislation suggests that changes are required to strengthen the basis of a number of oceans-related activities such as marine research and hydrography.

The Minister of Fisheries and Oceans, the Secretary of State for External Affairs and the Minister of Justice, will give consideration to the establishment of a ***Canada Oceans Act*** to consolidate and clarify the legislative basis of this new oceans strategy. A clarified legal framework would consolidate a number of pieces of legislation relevant to the goals of the oceans strategy, and would simplify day-to-day operations and facilitate planning by industry.

The proposed ***Canadian Laws Offshore Application Act*** aims to make Canadian law applicable to offshore areas under Canadian jurisdiction. It could eventually be consolidated into a ***Canada Oceans Act*** as an important instrument of the oceans strategy. The new ***Act***

could also contain a part replacing the ***Territorial Sea and Fishing Zones Act*** and provide a legal basis for a Contiguous Zone or Exclusive Economic Zone, if required.

Action Within Canada's 200 Nautical Mile Zone

The 1982 United nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) was signed at Montego Bay on 10 December, 1982. When the Convention closed for signature in 1984 it had 159 signatures, including that of Canada. The Convention sets out a comprehensive regime for the regulation of the world's oceans.

Canada has been identified as a major beneficiary of the Convention. Functionally, Canada exercises the full range of sovereign rights and jurisdictions accorded to a coastal state under the Exclusive Economic Zone regime. These include:

- Fisheries
- Continenal Shelf Resources
- Marine Scientific Research
- Protection of the Marine Environment.

In fisheries, fisheries protection, customs and excise, shipping, ocean dumping, pollution protection in Arctic waters, and oil and gas, inter alia, various Canadian Acts give domestic legal effect to these rights and responsibilities.

Canada is an active participant in the work of the Preparatory Commission for the Law of the Sea, which is engaged in the complex task of elaborating international rules and regulations to govern the seabed mining regime. The process of considering the merits of Canada formally proclaiming an Exclusive Economic Zone will be led by the Secretary of State for External Affairs, the Minister of Justice, and the Minister of Fisheries and Oceans.

iv) Enhancing Canada's scientific and technological knowledge and capabilities relating to oceans and ocean resources

Strengthening The International Dimension of Canada's Ocean Sciences

Over the past century, Canada has developed substantial capability in many facets of ocean research, technology and management. Canada is in a key position, both geographically and in terms of experience, to contribute significantly to international issues dealing with coastal and offshore development. Scientific research has occupied a leading place in developing Canada's strengths and capabilities in this regard. If Canada is to obtain maximum benefits from its oceans, it must be assured that its endeavours at sea do not lack the scientific understanding, support or data services needed to be successful. A solid scientific base is needed in order to maintain a stable, prosperous fishing industry, safe and efficient shipping to and from our ports, and an offshore oil and gas industry able to exploit offshore resources.

Federal marine science and technology activities have evolved considerably over the past 15 years. During that period, scientific research undertaken by the private sector has also increased significantly.

Federal involvement in technological innovation occurs through mission-oriented scientific research in federal laboratories, funding of university research, various incentive programs aimed at private sector innovation, and through procurement.

Complementary to the direct federal role in mission-oriented research and development, universities play a key role in supplying highly qualified scientific and engineering personnel and in advancing knowledge. Strengthening existing linkages between federal agencies and universities would ensure coordinated progress on many aspects of marine science and promote specialization in marine sciences by universities in coastal areas. The federal government, and the Department of Fisheries and Oceans in particular, recognizes the need to guide and assist basic research activity related to oceans, and to play an active role in fostering the university component of such research.

In this context, a policy will be developed on Canadian involvement in international marine science, including a mechanism to bring together federal, university, and other interests, which would sustain Canadian visibility and Canada's international reputation for scientific excellence.

North Pacific Science Organization

The International Council for the Exploration of the Sea has proved an effective forum for stimulation and international coordination of marine science in the North Atlantic. A comparable government-to-government body is needed to provide a forum to catalyze and coordinate marine science in the North Pacific. Preliminary discussions with foreign governments have revealed considerable international support for such a scientific forum, independent of existing fisheries commissions. Further discussions and consultations will be undertaken with interested governments to work towards the establishment of such an international forum.

Coordination of the Oceans Strategy with the Canadian Strategy for Science and Technology

Earlier this year, the Government adopted the Canadian Strategy for Science and Technology. It recognizes the importance of science and technology as essential to economic, social and cultural development within Canada and to international competitiveness. The action plan of the oceans strategy will be fully coordinated with the Canadian Strategy for Science and Technology which responds to international competitive challenge and demonstrates federal leadership and commitment to science and technology.

The Interdepartmental Committee on Oceans

Coordination of ocean activities of the Government of Canada is facilitated through a newly established mechanism, the Intedepartmental Committee on Oceans (ICO). The ICO is chaired by the Deputy Minister of the Department of Fisheries and Oceans, and has representation from all departments with oceans programs, as well as from those departments requiring services from such programs. The importance of ensuring the coordination of federal policies and programs involving oceans was recognized by assignment of a strong mandate to the ICO. The mandate is intended to raise the profile of the government's oceans-related efforts and to ensure achievement of the government's objectives in the following areas:

- sovereignty and sovereign rights in the offshore;
- economic viability of the fishing industry;
- conservation of living marine resources;
- offshore resource exploration and exploitation;
- the development of a viable oceanic manufacturing and services industry which is competitive in world markets;
- the protection of aquatic environments; and
- climate and weather prediction.

Marine Science Plan

A coordinated marine science effort will improve the government's ability to anticipate future oceans-related problems before they become crises. The ICO will develop a multi-year marine science plan for the federal government. The plan will organize information on existing and proposed marine science programs and relate those programs to priorities of the government and the missions of line departments. It will also consider opportunities for cooperation in the marine science activities of foreign countries and international organizations.

v) Conserving and managing the living resources of our oceans through prudent stewardship

Plastic Debris and Driftnets in the Oceans

Plastic trash is one of the major marine pollution problems of the 1980s. Abandoned fish netting is a major source of the problem, but plastic packing bands, synthetic ropes and a wide variety of non-degradable plastic litter also create serious hazards, particularly degradation of habitat. Fish, marine mammals and sea birds are being killed in increasingly large numbers, either by ingestion of plastic particles or by entanglement in plastic debris such as discarded fishing nets.

There are basically two problems. One is general litter coming from a variety of sources, including municipalities and the general public. The other is plastic debris from specific sources, such as fishing nets and gear from commercial and recreational fishing boats, recreational boaters, commercial shippers, etc.

An effective solution requires that offenders know the magnitude of the problem they create so that corrective measures can be implemented.

Concerted efforts led by the Ministers of Fisheries and Oceans, Transport, and the Environment, in consultation with other Ministers, will lead to the implementation of action plans to address the problem of the discard of fishing nets and gear at sea, and to deal with the more general problem of plastic debris in the oceans. Efforts may include consultations bilaterally as well as through multilateral organizations such as the International North Pacific Fisheries Commission and the London Dumping Convention.

Arctic Marine Conservation Strategy

Recognizing the uniqueness of the Arctic, and in a manner complementary to the conservation strategies currently being developed (namely, the Yukon Conservation Strategy, the NWT Conservation Strategy and the Inuit Regional Conservation Strategy), a public discussion paper with respect to an Arctic Marine Conservation Strategy will be released by the Minister of Fisheries and Oceans in the coming months.

This discussion paper will continue the extensive process of consultation with all the various interests including Native and Inuit organizations, environmental groups, industry representatives, and provincial/territorial governments which are affected by the strategy.

vi) Promoting development and exploitation of the non-living resources of our oceans in an environmentally-acceptable manner

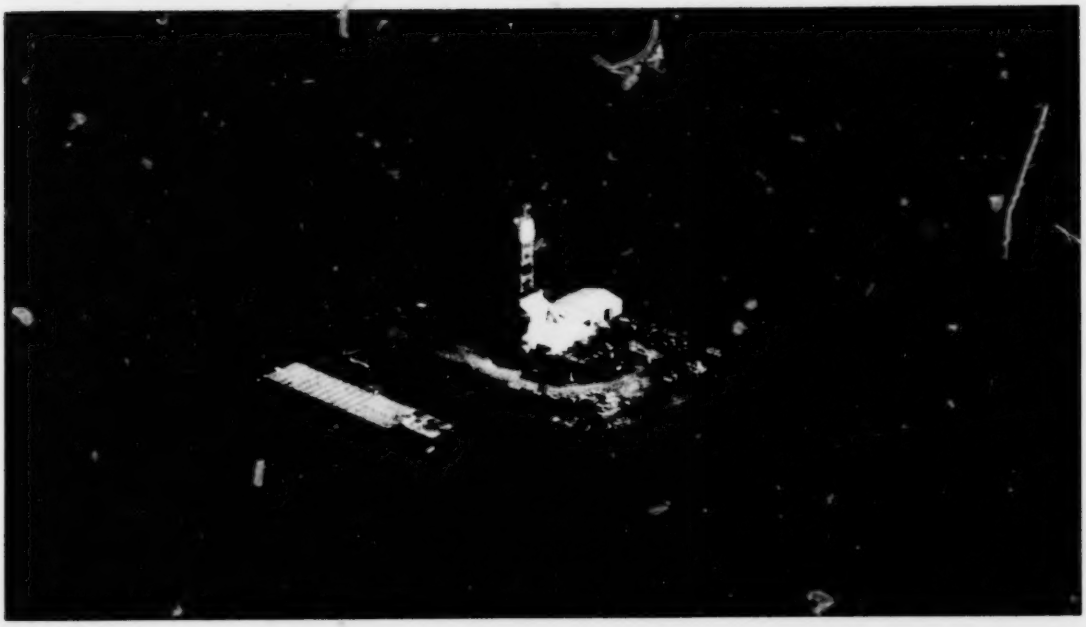

The Frontier Geoscience Program

The Minister of Energy, Mines and Resources will report to Cabinet in 1989 on the accomplishments of the first five years of the long-term Frontier Geoscience Program, and review options to modify and strengthen the oceans-related components of that program.

Ocean Mining

The Minister of Energy, Mines and Resources will continue to develop, in conjunction with other Ministers and the Provinces, a regulatory framework for ocean mining.

CONCLUSION

This policy has been adopted by the Government of Canada to provide a broad framework for developing the oceans economy in an environmentally sound manner, strengthening science and technology-based oceanic industries and asserting Canadian sovereignty over our oceanic territory. This booklet has been published to inform Canadians of what the Government is doing to put such a framework in place.

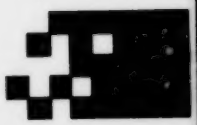

The Minister of Fisheries and Oceans is charged with the responsibility of coordinating the action plan to implement the oceans strategy. The Minister will lead the process of consultation with all parties with an interest in the full development of the oceans economy.

The three oceans of Canada play a critical role in the country's economy, sovereignty, and national character. The Government is determined to work diligently with all interests to meet the boundless challenges and opportunities in Canada's oceans for the benefit of all Canadians.

Canada

Politique du Canada sur les océans

Une stratégie pour relever les défis et saisir les occasions de développement dans le domaine de l'exploitation des océans

Pêches et Océans
Fisheries and Oceans

Publication:

Direction de l'information
et des publications
Communications
Pêches et Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/3953

©Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1987

No. de cat. CC 201-1987

ISBN 0-662-55380-2

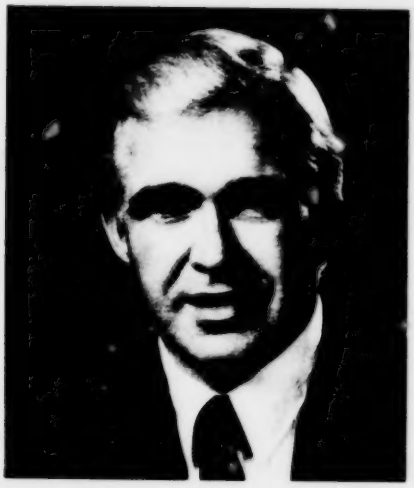

Les océans du Canada constituent une zone pionnière dont les défis et les possibilités de développement sont analogues à ceux de l'exploration de l'espace qui a permis de stimuler l'économie ainsi que le développement scientifique et technologique dans bon nombre de pays.

Le gouvernement fédéral a adopté, en tant que priorité nationale, une stratégie dans le but de saisir les occasions de développement offertes par nos eaux océaniques. Cette stratégie fédérale a pour objectif de tirer de nos océans le maximum d'avantages sociaux, économiques et scientifiques pour les Canadiens tout en assurant notre souveraineté.

Cette stratégie fait suite à un processus de consultation d'envergure nationale qui a permis l'intervention de représentants clés de l'industrie, du secteur universitaire et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les avis formulés par ces intervenants reposent sur des connaissances pratiques des conditions et des défis que doivent affronter les milliers de Canadiens qui oeuvrent dans le secteur océanique, un secteur économiquement important. Je poursuivrai, avec énergie et enthousiasme, ce processus de consultation.

En tant que Ministre chargé de la coordination des politiques et programmes fédéraux sur les océans et de l'élaboration de cette stratégie sur les océans, je me réjouis de pouvoir mieux faire connaître notre stratégie générale par le biais de la présente publication. J'incite tous les Canadiens à partager une vision du pays qui, des littoraux des océans Atlantique, Arctique et Pacifique, s'étend vers le large, jusqu'à la limite du plateau continental.

Tom Siddon, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

LE CANADA A BESOIN D'UNE STRATÉGIE SUR LES OCÉANS

Trois raisons pressantes font que le Canada se doit de disposer d'une stratégie sur les océans à ce moment de son histoire.

1. ***Le Canada a un vaste territoire océanique. Une stratégie permettra de garantir que les Canadiens pourront se prévaloir du grand nombre de possibilités de développement dans ces régions, surtout au cours de la période critique des cinq prochaines années.***

Le Canada, pays côtier bordé par trois océans, a le littoral le plus long au monde et son plateau continental est le deuxième plus important. Notre vaste territoire océanique offre de très importants avantages naturels. Le Canada doit relever le défi que pose la mise en valeur de ces ressources naturelles.

Le secteur océanique canadien englobe une large gamme d'industries et d'intérêts qui utilisent les ressources des océans — les pêches, l'aquiculture, l'exploration et la mise en valeur pétrolière et gazière, l'extraction minière, l'industrie des loisirs et les utilisateurs traditionnels autochtones et Inuit. Ce secteur englobe aussi des industries qui fournissent des biens et des services

Zone canadienne de 200 milles et le plateau continental

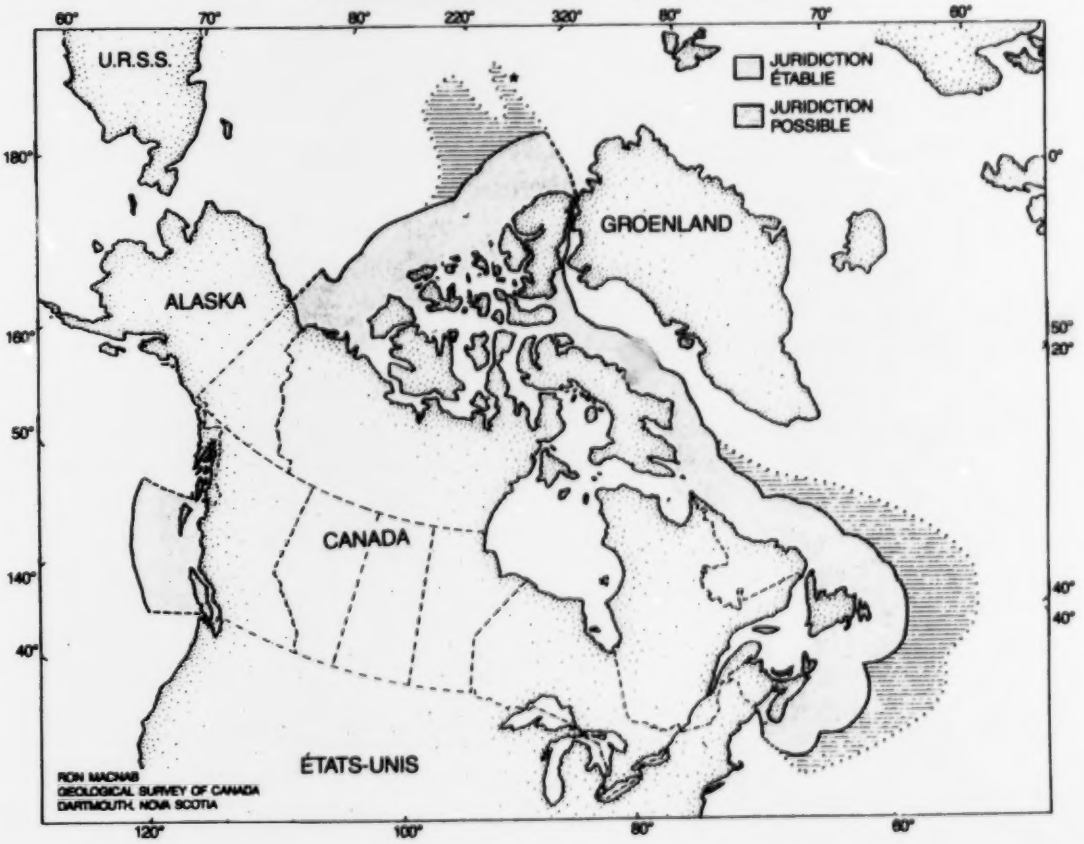

aux utilisateurs du domaine océanique, tel les transports, la construction navale et une gamme diversifiée d'industries scientifiques et techniques hautement spécialisées comme le génie côtier et océanique, la conception et la fabrication de systèmes et d'équipement marins, de même que la fourniture de services relatifs à l'océanographie, l'hydrographie et l'environnement marin.

Les cinq prochaines années offriront d'importantes possibilités de développement au pays, notamment dans les marchés d'exportation mondiaux, ceci pour la plus grande partie du secteur océanique de haute technologie. Comme les États côtiers s'apprêtent, à l'échelle mondiale, à délimiter, explorer et exploiter leurs nouvelles zones économiques exclusives, un très important marché influe déjà sur l'avenir des sociétés privées qui ont le courage d'investir dans les travaux de développement visant l'exportation. Ces marchés sont cependant extrêmement concurrentiels. D'autres pays disposant de services et de technologies avancés exercent aussi de fortes pressions concurrentielles. Si le Canada ne saisit pas les occasions qui se présentent, d'autres pays côtiers le feront. De plus, les déclins notés au cours des dernières années dans les domaines de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz au Canada ont été la cause de revers importants pour certaines composantes du secteur océanique. Il devient urgent de disposer de la présente stratégie visant à maintenir le développement afin que l'industrie canadienne puisse saisir les occasions, actuelles et futures, du marché d'exportation. L'élan vital acquis au cours de la dernière décennie doit être conservé et favorisé.

2. *Il existe, à l'heure actuelle, une large gamme de politiques et de programmes fédéraux ayant trait aux océans. Il faut disposer d'un cadre qui permette de les coordonner et de les rendre utiles et efficaces.*

Le gouvernement fédéral dispose d'environ 75 programmes liés aux océans qui mobilisent, à chaque année, plus de 13 000 années-personnes et 1,3 milliard de dollars, ceci à l'exclusion du Commandement maritime. (Ces programmes sont décrits de façon détaillée dans la publication du MPO: "Les océans du Canada: Aperçu économique et guide des activités du gouvernement fédéral".)

Les activités du gouvernement fédéral dans le domaine océanique peuvent être réparties en sept grandes catégories selon leurs fonctions:

- Transport maritime;
- Autres services maritimes;
- Mise en valeur et gestion des ressources;
- Souveraineté, défense et droit de la mer;
- Développement dans le Nord;
- Développement industriel;
- Développement scientifique et technologique dans le domaine maritime.

Chaque programme satisfait à des mandats ministériels particuliers, mais l'atteinte d'objectifs de plus large portée nécessite d'effectuer une certaine coordination. La présente stratégie permettra d'améliorer la collaboration, de promouvoir le développement et d'éviter la fragmentation. Elle donne un cadre qui permettra de résoudre les différends, de conclure des ententes sur les utilisations concurrentielles de nos océans et d'harmoniser les activités qui découlent des divers objectifs ministériels.

3. *La présente stratégie constitue un moyen tangible de donner suite aux importantes priorités fédérales — le développement régional, les sciences et la technologie de calibre international et la protection de la souveraineté canadienne.*

De nombreux éléments du secteur océanique offrent des possibilités non encore exploitées d'appliquer la technologie de l'âge de l'information à l'exploitation des ressources océaniques et, par conséquent, d'en tirer des avantages économiques. Les avantages ne seront pas limités aux régions du Pacifique et de l'Atlantique, ils toucheront aussi les autres provinces où bon nombre de sociétés spécialisées dans le domaine océanique sont situées loin des côtes. La stratégie permettra donc de favoriser le développement économique régional et d'accroître notre concurrence au niveau international.

Cette stratégie favorise les sciences et la technologie comme forces motrices de l'activité économique liée aux océans et prend en compte les besoins du secteur privé. Elle est parfaitement compatible avec InnovAction, la stratégie canadienne en matière de science et de technologie qu'annonçait le Gouvernement du Canada en mars dernier.

Les questions relatives à la souveraineté canadienne revêtent une importance primordiale pour la stratégie. Bon nombre d'incidents relatifs à la souveraineté se produisent en mer. Cette stratégie rappellera aux Canadiens et aux pays étrangers notre volonté d'affirmer notre présence sur nos frontières océaniques.

LA STRATÉGIE CANADIENNE SUR LES OCÉANS

Buts

Le Gouvernement du Canada poursuit quatre buts dans la mise en oeuvre de la stratégie sur les océans:

- la création d'industries océaniques prospères et dymaniques qui offrent des emplois sûrs et stables et permettent d'obtenir des avantages du développement économique, tout particulièrement dans les régions côtières du Canada;
- l'obtention de connaissances et de capacités de calibre international, en sciences, en techniques et en génie océaniques, qui ensemble forment la base même du futur développement économique des océans;
- une gestion et une protection adéquates des ressources et du milieu océanique à l'intention des futures générations de Canadiens;
- l'affirmation et la protection de la souveraineté du Canada et de ses droits souverains sur ses ressources océaniques.

Afin d'atteindre ces ***buts***, six ***approches*** générales, dont découlent un nombre important ***d'initiatives***, ont été adoptées:

i) sensibiliser l'opinion nationale aux frontières océaniques du Canada et à leur importance pour notre souveraineté et notre patrimoine;

ii) promouvoir l'expansion d'industries océaniques vigoureuses et concurrentielles sur le plan international grâce à des politiques d'impartition, d'approvisionnement et de développement industriel;

iii) établir un cadre juridique qui permettra au Canada d'atteindre plus facilement l'objectif d'ensemble et les buts de cette stratégie;

iv) perfectionner les connaissances et les compétences scientifiques et technologiques du Canada liées aux océans et à leurs ressources;

v) conserver et gérer les ressources biologiques de nos océans au moyen d'une régie prudente;

vi) promouvoir le développement et l'exploitation des ressources non vivantes de nos océans d'une façon acceptable sur le plan de l'environnement.

Considérées globalement, les initiatives prises conformément à chacune de ces approches constituent le ***plan d'action*** de la stratégie sur les océans. Bon nombre de ces initiatives supposent des efforts concertés de la part de plusieurs ministres et ministères et, leur menée à terme, des consultations permanentes avec l'industrie privée, les universités et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le plan d'action

i) Sensibiliser l'opinion nationale aux frontières océaniques du Canada et à leur importance pour notre souveraineté et notre patrimoine

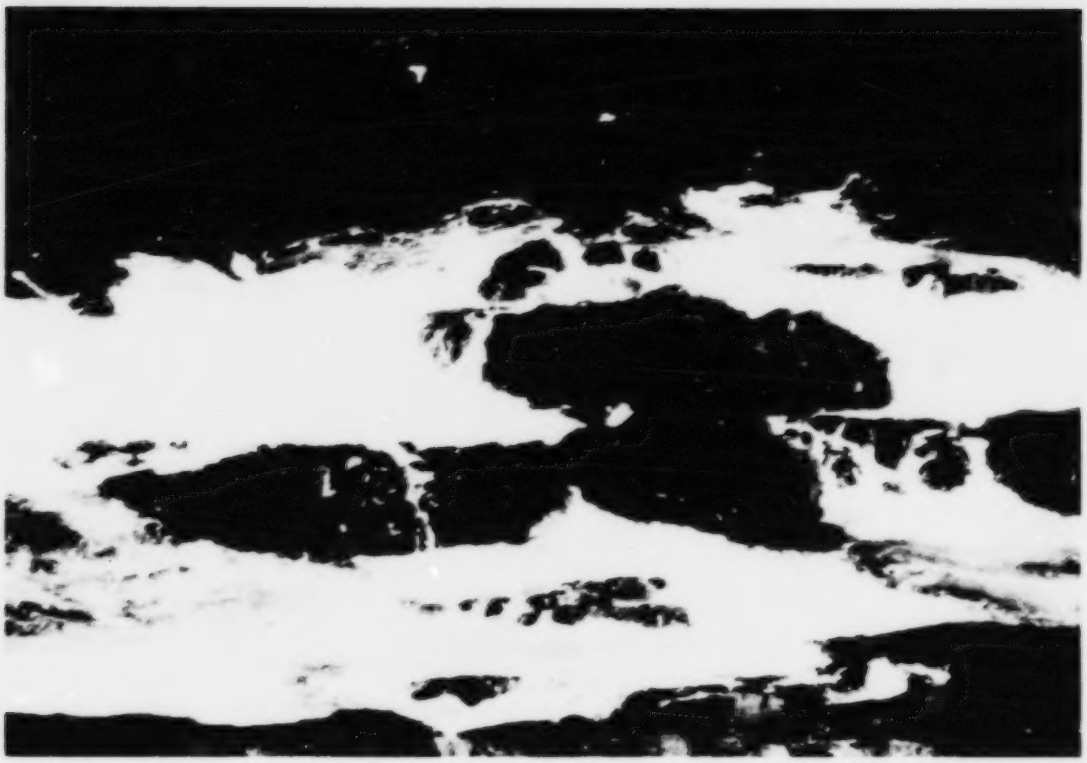

Conseil national des affaires maritimes

En septembre 1986, une conférence nationale, la "Tribune sur les océans", tenue à l'Institut des sciences de la mer, de Patricia Bay (C.-B.), avait pour thème les questions et les possibilités offertes par les océans en tant que zone de développement.

On comptait, parmi les intérêts représentés à cette conférence, l'industrie de l'exploration et de la mise en valeur des ressources pétrolières, les industries de la pêche, de l'aquiculture et du transport, le secteur manufacturier de haute technologie, une large gamme de services océaniques scientifiques, l'industrie de la construction navale, les sciences océanographiques et connexes, des spécialistes du droit maritime et les ministères fédéraux dont les politiques et les programmes ont trait aux océans. Cette rencontre avait pour objectif de donner l'occasion aux représentants de l'industrie, du secteur scientifique et du gouvernement d'échanger des vues et de donner une base à l'élaboration d'un plan à long

terme pour le développement de l'économie du Canada dans le domaine des océans.

Après deux jours de discussions, les représentants sont tombés d'accord sur la nécessité d'examiner et de reformuler la politique canadienne sur les océans. Tout en reconnaissant le rôle important joué par d'autres ministères, il a été conclu que le Ministère des Pêches et des Océans devrait être le chef de file de l'élaboration d'une stratégie sur les océans. On a aussi mentionné la nécessité d'élaborer un mécanisme consultatif qui permettrait aux représentants des intérêts dans le domaine océanique de communiquer avec le gouvernement et entre eux sur les questions de politiques et d'autres questions connexes aux océans.

Un groupe intérimaire de huit représentants du secteur privé, le Groupe ministériel sur les océans, a été réuni par le ministre des Pêches et des Océans. Ce groupe a reçu comme mandat de consulter les représentants de l'industrie et de formuler des recommandations relativement à la portée, l'objectif, la structure, la composition et le fonctionnement d'un conseil national sur les océans.

Suite aux recommandations du Groupe ministériel sur les océans, le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil national des affaires maritimes. Ce conseil a pour mandat d'informer et de conseiller le Ministre sur les questions maritimes et la politique sur les océans, notamment le développement économique, les sciences et la technologie, la souveraineté et l'environnement, ceci dans l'optique de l'avenir à court et long termes des océans du Canada. Le conseil examinera des questions ayant trait aux océans, fera des commentaires sur les politiques et les programmes proposés, fera connaître au gouvernement les réactions à ses décisions et lui donnera un point de vue extérieur. Le conseil servira aussi de point de rencontre utile pour la communication et l'harmonisation des vues des divers intérêts dans les domaines de l'utilisation, de la mise en valeur, de la gestion et de la protection des océans du Canada.

ii) Promouvoir l'expansion d'industries océaniques vigoureuses et concurrentielles sur le plan international grâce à des politiques d'impartition, d'approvisionnement et de développement industriel

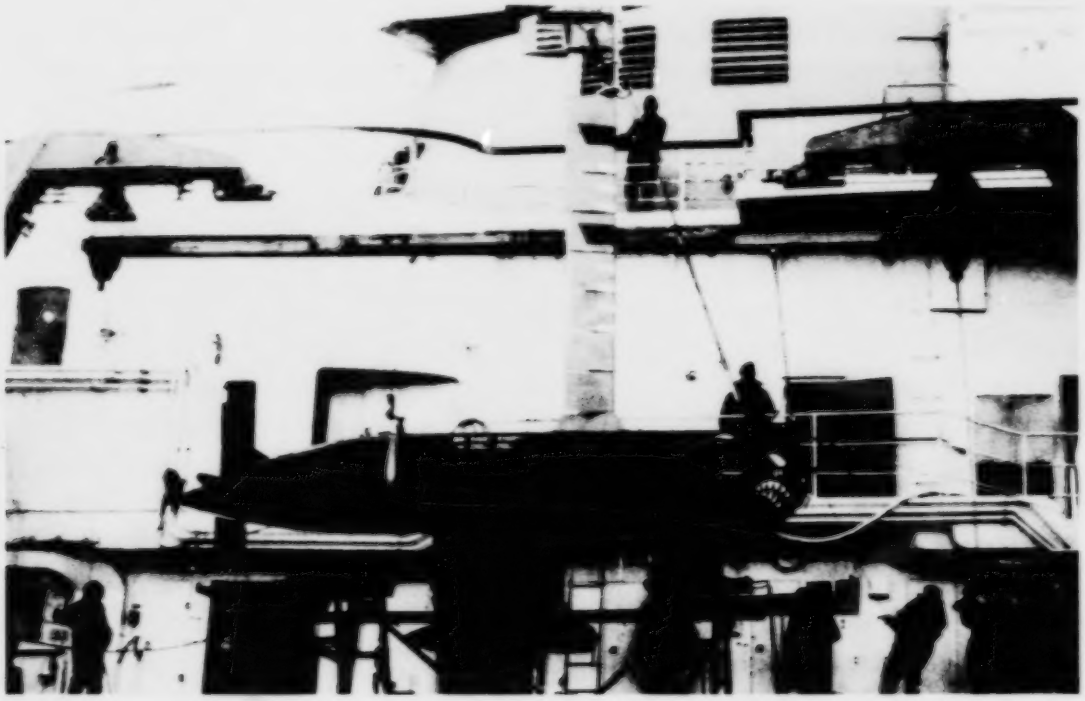

Cartographie des océans, Infrastructure de l'information sur les océans et R&D dans le domaine océanique

Une importante initiative découlant de cette approche fera appel aux compétences des ministres des Pêches et des Océans et de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'industrie a souligné la nécessité d'un nouveau programme détaillé, réalisé sous contrat, touchant la cartographie océanique, l'élaboration d'une infrastructure d'information sur les océans et la réalisation de travaux de recherche et de développement dans le domaine océanique, qui reposerait sur les compétences dont disposent les ministères tout en les favorisant. D'autres consultations portant sur la conception et la nature du programme seront tenues avec des représentants de l'industrie. Il faudra trouver les ressources nécessaires pour donner suite à cette importante initiative.

Il faut déployer un effort concerté pour accroître les connaissances du Canada sur ses océans et leurs ressources et renforcer sa capacité à y mener des activités afin de tirer parti de leur potentiel économique. Les initiatives découlant du programme proposé permettraient la création directe d'emplois de haute technologie sur les

côtes de l'Atlantique et du Pacifique et assureraient un avantage concurrentiel aux industries canadiennes des océans, ce qui permettrait de soutenir l'emploi grâce aux exportations. Les sociétés petites, dynamiques et à la fine pointe de la technologie en seraient les principaux bénéficiaires.

Ce programme se répartirait en trois composantes:

- Un programme de ***cartographie et d'exploration des océans*** pour obtenir des renseignements hydrographiques et géoscientifiques supplémentaires sur les plates-formes continentales canadiennes et les régions d'eaux profondes voisines.

- Un programme de ***développement d'une infrastructure d'information sur les océans*** afin de fournir des services d'information plus efficaces destinés aux travaux de génie et à la navigation en haute mer ainsi qu'au gouvernement, pour lui permettre de s'acquitter de ses missions de façon plus efficace et précise.

- Un programme de ***recherche et de développement*** sur les océans afin d'accroître les capacités et le pouvoir concurrentiel de l'industrie canadienne tout en permettant au Canada de mieux exploiter ses ressources océaniques et de mieux gérer l'ensemble de son domaine maritime.

Office de promotion de la technologie des océans

Le ministère des Pêches et des Océans et le secteur privé collaborent depuis un certain temps à la mise au point de technologies de pointe destinées à être commercialisées au pays et à l'étranger. Cependant, si l'on veut que le Canada recueille les avantages industriels et économiques découlant de l'élaboration de ces technologies, il faut établir un cadre plus structuré en vue d'une coopération plus étroite.

Pour répondre à ce besoin et permettre l'échange de renseignements, le ministère des Pêches et des Océans va établir un Office de promotion de la technologie des océans en vue d'améliorer l'efficacité des programmes d'aide actuels et de maximiser leur utilisation par le secteur océanique. Voici les principales fonctions qui seront remplies par l'Office:

- donner au secteur privé une nouvelle voie d'accès à l'aide en matière de technologie des océans fournie par le gouvernement;

- promouvoir le recours aux programmes d'aide actuels en vue d'améliorer leur efficacité sur le plan de la technologie des océans;

- fournir des services d'information aux demandeurs, en particulier lorsqu'ils veulent avoir recours à plus d'un programme d'aide fédérale;

- faciliter des accords de co-entreprise, soit dans le secteur privé exclusivement (industrie et universités), soit avec la participation du secteur public.

iii) Établir un cadre juridique qui permettra au Canada d'atteindre plus facilement l'objectif d'ensemble et les buts de cette stratégie

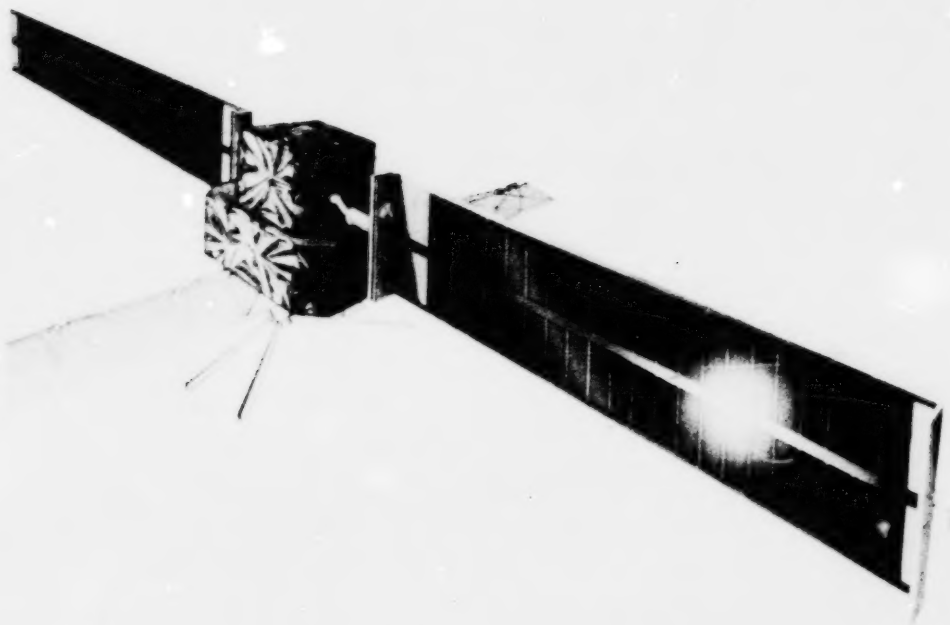

Loi sur les océans du Canada

Pour mettre en place un régime de gestion des océans tourné vers l'avenir, le Gouvernement doit établir les fondements juridiques appropriés pour faciliter le développement des océans. De nombreuses lois du Parlement contiennent des dispositions sur les océans ainsi que les politiques et les programmes qui en relèvent. Des responsabilités administratives sont assignées à beaucoup de ministères et organismes.

En examinant la législation fédérale actuelle sur les océans, on constate qu'il faut apporter des changements pour renforcer la base d'un certain nombre d'activités comme la recherche sur les mers et l'hydrographie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Justice, et le ministre des Pêches et des Océans prendront en considération l'établissement d'une ***Loi sur les océans du Canada*** qui regroupera et clarifiera le fondement législatif de cette nouvelle stratégie sur les océans. L'éclaircissement du cadre législatif permettrait de regrouper un certain nombre de dispositions législatives relevant des objectifs de la stratégie sur les océans. Egalement, il simplifierait les opérations courantes de l'industrie et faciliterait la planification de ses activités.

Le projet de ***Loi sur l'application extra-côtière des lois canadiennes*** vise à étendre l'application des lois canadiennes aux

secteurs extra-côtiers qui relèvent de la juridiction de notre pays. Elle pourrait être en fin de compte intégrée dans une ***Loi des océans du Canada*** qui serait un instrument important de la stratégie. La nouvelle ***loi*** pourrait également comporter une partie qui remplacerait la ***Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche*** et fournir le fondement légal d'une zone contiguë ou d'une zone économique exclusive au besoin.

Mesures visant la zone canadienne de 200 milles marins

La Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer a été signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay. À la clôture, en 1984, on comptait 159 pays signataires dont le Canada. La Convention établit une réglementation exhaustive destinée à régir les océans du monde.

On a dit du Canada qu'il était l'un des principaux bénéficiaires de la Convention. Sur le plan fonctionnel, le Canada exerce toute la gamme des droits souverains et des compétences accordées à un État côtier en vertu du régime de la zone économique exclusive, c'est-à-dire:

- Pêches
- Ressources du plateau continental
- Recherches scientifiques sur les mers
- Protection du milieu marin

En matière de pêches, de protection des ressources halieutiques, de douanes et accises, de transport maritime, d'immersion de produits dans les océans, de protection contre la pollution des eaux arctiques et d'exploitation du pétrole et du gaz, entre autres, divers textes législatifs font en sorte que ces droits et ces responsabilités aient force de loi au pays.

Le Canada participe activement aux travaux de la Commission préparatoire du droit de la mer qui s'est attaquée à la tâche complexe d'élaborer les règles et règlements internationaux destinés à régir l'exploitation minière des grands fonds marins.

La prise en considération des avantages, pour le Canada, de proclamer officiellement une zone économique exclusive sera menée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Justice et le ministre des Pêches et des Océans.

iv) Perfectionner les connaissances et compétences scientifiques et technologiques du Canada liées aux océans et à leurs ressources

Renforcer le calibre international des ...ences océaniques canadiennes

Au cours du siècle dernier, le Canada a établi une capacité importante dans de nombreux secteurs de la recherche, de la technologie et de la gestion concernant les océans. Le Canada est dans une position clé, tant au plan géographique que par son expérience, pour contribuer notablement au règlement des questions internationales relatives à la mise en valeur de projets de développement dans les eaux côtières et hauturières. La recherche scientifique a joué un rôle de premier plan dans l'acquisition des points forts et des capacités du Canada à cet égard. Si le Canada veut obtenir un maximum d'avantages de ses océans, il doit s'assurer que pour ses projets en mer, il ne lui manque pas les connaissances et les services de soutien ou de données scientifiques dont il a besoin pour réussir. Une solide base scientifique est nécessaire pour maintenir la stabilité et la prospérité de l'industrie de la pêche, la sécurité et l'efficacité de la navigation entre nos ports et la capacité de l'industrie pétrolière et gazéifère à exploiter les ressources extra-côtières.

Les activités du gouvernement fédéral dans le domaine des sciences et des technologies de la mer ont considérablement évolué au cours des quinze dernières années. Pendant cette période, le secteur privé a augmenté substantiellement ses activités de recherche scientifique.

Le gouvernement fédéral contribue à l'innovation technologique en faisant dans ses laboratoires des recherches scientifiques orientées vers un but précis, en finançant la recherche dans les universités, en mettant en oeuvre des programmes destinés à stimuler le secteur privé et en acquérant des technologies nouvelles.

Complétant le rôle direct que joue le gouvernement fédéral dans la recherche et le développement axés sur un but précis, les universités jouent un rôle clé en formant du personnel scientifique et technique hautement qualifié et en étendant le champs des connaissances. Le renforcement des liens unissant les organismes fédéraux et les universités permettrait de progresser d'une manière coordonnée dans de nombreux domaines des sciences de la mer et favoriserait la spécialisation en sciences de la mer des universités situées dans les régions côtières. Le gouvernement fédéral, et en particulier le ministère des Pêches et des Océans, reconnaît qu'il est nécessaire d'orienter et d'aider les activités de recherche fondamentale sur les océans et de jouer un rôle actif pour stimuler les activités universitaires dans ce domaine.

Dans ce contexte, nous allons élaborer une politique relative à la participation du Canada aux activités internationales sur les sciences de la mer, qui prévoira notamment un mécanisme pour réunir les éléments fédéraux, universitaires et d'autres intérêts, de façon à mettre le Canada en valeur et à maintenir sa réputation d'excellence sur le plan scientifique.

Organisation scientifique du Pacifique Nord

Le Conseil international pour l'exploration de la mer s'est révélé un cadre efficace pour stimuler et coordonner les activités internationales de recherche scientifique dans l'Atlantique Nord. Il est nécessaire de mettre sur pied un organe international comparable pour catalyser et coordonner les sciences de la mer dans le Pacifique Nord. Des discussions préliminaires ont montré que beaucoup de pays étaient intéressés par la création d'un tel organisme qui serait indépendant des commissions actuelles sur les pêches. Des discussions et des consultations vont être entreprises avec les gouvernements intéressés en vue de la création d'un tel organisme international.

Coordination de la Stratégie sur les océans avec la Stratégie canadienne pour les sciences et la technologie

Au début de cette année, le Gouvernement du Canada a adopté une Stratégie canadienne pour les sciences et la technologie. La stratégie reconnaît l'importance des sciences et de la technologie comme moyens essentiels de développement économique, social et culturel au Canada et de renforcement de la compétitivité à l'échelle internationale. Le plan d'action pour la Stratégie sur les océans sera entièrement coordonné avec la Stratégie canadienne pour les sciences et la technologie qui répond au défi de la concurrence internationale et démontre le leadership et l'engagement du gouvernement fédéral en matière de science et de technologie.

Comité interministériel des océans

La coordination des activités fédérales sur les océans est facilitée par les activités d'un organisme, le Comité interministériel des océans (CIO). Le CIO, présidé par le sous-ministre du Ministère des Pêches et des Océans, compte des représentants de tous les ministères et organismes appliquant des programmes sur les océans ainsi que des ministères qui ont recours aux services de ces programmes. On a récemment reconnu l'importance de coordonner les activités et politiques fédérales en matière des océans en renforçant le mandat du CIO. Le mandat vise à mettre davantage en valeur les efforts gouvernementaux relatifs aux océans et à petmettre d'atteindre les objectifs du gouvernement dans les secteurs suivants:

- souveraineté et droits souverains dans la zone extra-côtière;
- rentabilité de l'industrie de la pêche;
- conservation des ressources marines vivantes;
- exploration et exploitation des ressources extra-côtières;
- développement d'une industrie viable de produits et de services relatifs aux océans qui soit compétitive sur les marchés internationaux;
- protection des milieux aquatiques;
- prédiction du temps et du climat.

Plan pluriannuel sur les sciences de la mer

La coordination des efforts en matière de sciences de la mer devrait accroître la capacité du gouvernement à prévoir les futurs problèmes dans ce secteur avant qu'ils ne deviennent critiques. Le CIO va élaborer pour le gouvernement fédéral un plan pluriannuel sur les sciences de la mer. Le plan organisera les données sur les programmes existants et proposés dans ce domaine et reliera ces programmes aux priorités du gouvernement et aux missions des ministères responsables. Il prendra aussi en considération les possibilités de coopération pour ce qui est des activités des pays étrangers et des organisations internationales en matière de sciences de la mer.

v) Conserver et gérer les ressources vivantes de nos océans au moyen d'une régie prudente

Filets dérivants et déchets de plastique dans les océans

Les déchets de plastique deviennent l'un des principaux facteurs de pollution marine des années 1980. Les filets abandonnés sont l'un des principaux éléments du problème mais les bandes d'emballage de plastique, les cordages synthétiques et toute une gamme de déchets plastiques non dégradables posent également de graves dangers, en particulier la détérioration de l'habitat. Un nombre croissant de poissons, de mammifères marins et d'oiseaux aquatiques meurent parce qu'ils ingèrent des matières plastiques ou s'enchevêtrent dans les débris.

Il existe essentiellement deux problèmes. Le premier est celui des déchets généraux qui proviennent de diverses sources, notamment les municipalités et le grand public. Le second est la production de déchets de matière plastique à partir de sources précises, comme les filets et les engins utilisés dans les pêches commerciales et récréatives, la plaisance, la navigation commerciale, etc.

Une solution efficace serait d'informer les pollueurs de l'importance du problème qu'ils créent de façon à ce qu'ils puissent prendre des mesures pour le régler.

En conjuguant leurs efforts, Pêches et Océans, Transports Canada, Environnement Canada et d'autres ministères mettront en oeuvre des plans d'action pour s'attaquer au problème du rejet de filets et d'engins en mer et pour régler le problème plus général des déchets de plastique dans les océans.

Stratégie de conservation du milieu marin arctique

En reconnaissance du caractère unique du milieu arctique et en complément des stratégies de conservation actuellement mises au point (à savoir, la stratégie de conservation du Yukon, la stratégie de conservation des T.N.-O. et la stratégie de conservation régionale Inuit), un document de travail concernant une stratégie de conservation du milieu marin arctique sera publié par Pêches et Océans dans les mois à venir.

Ce document de travail fait suite au vaste processus de consultation des divers groupes intéressés, notamment les organisations autochtones et Inuit, les groupes de défense de l'environnement, les représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux/territoriaux qui sont touchés par la stratégie.

vi) Promouvoir le développement et l'exploitation des ressources non vivantes de nos océans d'une façon acceptable sur le plan de l'environnement

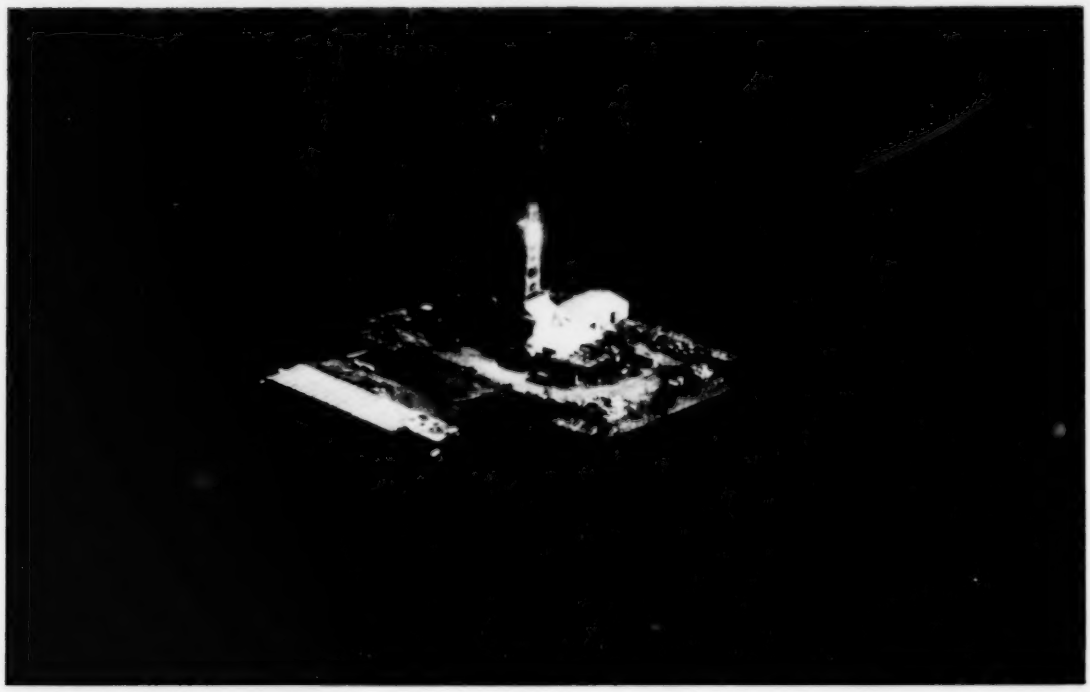

Programme géoscientifique des régions pionnières

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources fera rapport au Cabinet en 1989 des progrès réalisés au cours des cinq premières années de mise en oeuvre du Programme géoscientifique à long terme dans les régions pionnières, et reverra les options permettant de modifier et d'approfondir les volets du programmes liés aux questions océaniques.

Exploitation minière en mer

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources poursuivra, de concert avec d'autres ministres et les provinces, la conception d'un cadre réglementaire pour l'exploitation minière en mer.

CONCLUSION

Le Gouvernement du Canada a adopté la présente politique en vue d'établir les paramètres pour la mise en valeur des océans sans danger pour l'environnement, le renforcement des industries océaniques basées sur les sciences et la technologie et une plus grande affirmation de la souveraineté canadienne sur ses territoires océaniques. Le présent document est publié pour informer les Canadiens de ce que fait le Gouvernement pour mettre en place le cadre nécessaire au développement des océans.

Le ministre des Pêches et des Océans est chargé de coordonner le plan d'action visant à mettre en oeuvre toute la stratégie sur les océans. Le Ministre dirigera le processus de consultation avec toutes les parties qui s'intéressent à la mise en valeur des océans.

Les trois océans du Canada jouent un rôle critique dans l'économie, la souveraineté et le caractère national du pays. Le gouvernement fédéral est résolu à collaborer avec diligence avec tous les intervenants intéressés de façon à relever les défis et à exploiter les possibilités sans limites qu'offrent les océans du Canada.